



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la ville
Et de l'Aménagement du Territoire
Agence Nationale de l'Amélioration Et du
Développement du Logement -AADL-
Direction Régionale Alger Ouest



Programme des 185 000 logements Zone 02 « location – vente » AADL 03

1^{ère} MISE EN DEMEURE

Marché N°06/DRAO/2026 du 03/02/2026

Entreprise « ETB/TCE HABIRECHE ACHOUR »

L'entreprise « ETB/TCE HABIRECHE ACHOUR » Sise (siège social) : Rue Keretli Mokhtar N°124, Blida. Titulaire du marché N°06/DRAO/2026 du 03/02/2026 portant sur La Réalisation des **600 logements** Location-Vente en tous corps d'état avec locaux à usage commercial, et professionnel et conciergerie y compris les travaux de viabilisation « Réseaux Tertiaires » sis à la commune de **MEDEA CITE BATI**. Wilaya de **MEDEA**.

- Vu l'ordre de service N°01 notifié le 03/02/2026 relatif au démarrage des travaux ;
- Vu Rapport établie par le bureau d'étude de suivi en date du 09/04/2026 signalant la négligence dans le cadre de l'installation du chantier :
 - Une installation du chantier légèrement entamé et non renforcée.
 - Une clôture inachevée et dégradée.
 - Manque des bureaux de maitre d'ouvrage et de maitre d'œuvre sur chantier.
 - Une stagnation des eaux pluviales au niveau des blocs 09 et 13.
 - Une centrale à béton non installée.
 - Les pistes du chantier non aménagées.
- Vu le procès-verbal d'avertissement établie par le bureau d'étude de suivi en date du 28/04/2026 signalant le manque de sérieux flagrant dans le respect des engagements de l'entreprise au conformément aux avancements des travaux ;
- Vu la mise en garde confiée à l'entreprise de réalisation établie par le directeur des projets de la wilaya de Médéa en date du 29/04/2026 signalant le retard dans l'exécution des travaux ;
- Vu le manque flagrant de moyens humains et matériels présent sur le chantier ;
- Vu Rapport établie par le directeur des projets de la wilaya de Médéa en date du 20/05/2026 signalant la cadence très faible des travaux sur chantier ;
- Vu Rapport établie par le bureau d'étude de suivi en date du 03/06/2026 signalant la cadence très faible des travaux sur chantier;
- Vu le retard enregistré dans la réalisation des travaux par rapport au planning de réalisation (12%) du délai déjà consommé par rapport au taux d'avancement physique qui est de 1.20% ;
- Vu le non-respect du planning d'exécution des travaux engagé par vos soins ;
- Vu le non-respect de l'entreprise des consignes et recommandations édictées sur divers procès-verbaux de chantier allant dans le sens de relancer les travaux et le renforcement du chantier en moyen humains.

L'entreprise « ETB/TCE HABIRECHE ACHOUR » élisant domicile au : Rue Keretli Mokhtar N°124, Blida. Est mise en demeure de :

- Transmettre un nouveau planning de réalisation détaillé et actualisé (avancement prévisionnel des travaux, mains d'œuvre, approvisionnement en matériaux de construction) ;
- Renforcer le chantier en moyens humains (main d'œuvre qualifiées) afin d'augmenter le rythme des travaux ;
- Relancer les travaux de chantier d'une manière effective afin de rattraper le retard causé ;
- Installer sur le chantier, des équipes de travail successives organisées en triple brigades (3x8) assurant un travail continu.

Un délai de **Huit (08) jours** à compter de la première parution de la présente mise en demeure sur les quotidiens nationaux et /ou le BOMOP, est accordé à l'entreprise pour s'y conformer, faute de quoi des mesures coercitives réglementaires seront appliquées à son encontre.